

 <p>ACADEMIE DE LA REUNION</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Lycée Professionnel Jean Perrin</p> <p>Rue du Lycée BP 502 – 97440 Saint-André Tel : 0262 58 84 40 E-mail : ce.9740910w@ac-reunion.fr</p>	 <p>RÉGION ACADEMIQUE LA RÉUNION</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>
---	---	---

COMPTE RENDU DE SEANCE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FEVRIER 2023

Le conseil d'administration se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, Mme DUFOURG Isabelle. La séance commence à 17h15.

Le quorum étant atteint avec 16 représentants, le conseil d'administration peut siéger valablement.

Mme la Proviseure rappelle que le CA prévu le 21 février 2023 a dû être repoussé du fait d'une météo capricieuse, en l'occurrence l'approche du cyclone Freddy.

Elle remercie l'ensemble des membres du CA pour leur présence et présente la nouvelle personnalité qualifiée – M. David GILARD.

Participants :

Voir liste d'émargements

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par Laurent PAYET - Proviseur-adjoint et M. SOUPAYA Livan - représentant des enseignants.

Mme la Proviseure demande l'autorisation aux membres du CA de bien vouloir accepter l'ajout d'un point supplémentaire consistant à voter la convention de gestion financière des AED par le lycée Leconte Delisle.

Point 1 : Adoption du projet d'ordre du jour en 11 points ;

Point 2 : Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 22/11/2022 ;

Point 3 : Adoption de la structure pédagogique ;

Point 4 : Adoption du TRMD ;

Point 5 : Information concernant les DBM 14/15/16/17/1 ;

Point 6 : Vote pour l'application de la convention du SMIB ;

Point 7 : Vote pour la participation des familles pour des sorties hors temps scolaire ; Accueil des intervenants extérieurs

Point 8 : Vote pour la proposition du règlement fonds social ;

Point 9 : Information quant à la dotation d'équipement spécifique de restauration ;

Point 10 : Autorisation de faire intervenir un auteur de l'association « Ile à la page » pour un montant de 250€ ;

Point 11 : Signature de la convention de gestion financière des AED par le lycée Leconte Delisle.

Point 12 : Questions diverses

Point 1 – Adoption du projet de l'ordre du jour modifié

Mme la Proviseure demande l'ajout d'un point supplémentaire concernant la signature de la « convention de gestion financière des AED », convention arrivée tardivement.

Vote pour un ordre du jour en 12 points :

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

L'ordre du jour en 12 points est adopté à l'unanimité.

Point 2 – Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 22/11/2022

Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 22/11/2022 en y ajoutant la liste d'émargement.

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	1

Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 22/11/2022.

Un représentant des parents signale que manquait la feuille d'émargements. Mme la Proviseure répond que cet oubli sera rectifié.

17h25- Arrivée de M. DE PALMAS

Point 3– Structure pédagogique 2023-2024

Mme la Proviseure décrit la structure pédagogique pour la prochaine rentrée scolaire. Les différentes divisions et les effectifs sont présentés.

Elle signale que dès la rentrée 2023, la filière « Systèmes numériques » devient « Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique » (CIEL).

Mme la Proviseure rappelle que chaque option en BTS est comptée pour une division.

M. CACHAU, représentant des parents, souligne le nombre important d'élèves inscrits dans certaines divisions. Mme la Proviseure l'informe que c'est la règle qui prévaut et que nonobstant, les cours se déroulent majoritairement en ½ groupes.

M. DUFOUR, représentant des personnels enseignants rappelle l'historique des petites salles de 15 au lycée JP.

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0

Nombre d'abstention	0
---------------------	---

Adoption à l'unanimité de la structure pédagogique.

Point 4 – TRMD

Mme la Proviseure informe les membres de la dotation allouée à l'établissement par l'académie.

2299 heures composées de 2077,5 HP et 221,5 HSA.

Elle annonce le nombre d'IMP (Indemnité pour mission particulière) – 30 pour la rentrée 2023-2024 contre 27 cette année.

Elle explique que ce travail de répartition des heures par discipline s'est fait en respectant la donne actuelle et surtout en étroite collaboration avec l'ensemble des enseignants. Les classes à effectifs réduits n'ont pas été additionnées entre elles. Le conseil pédagogique a été réuni et a tenu compte des différentes doléances.

Elle détaille la répartition par discipline en expliquant les CSD (complément de service donné), CSR (complément de service reçu) et BMP (Bloc de moyen provisoire).

Ce travail en équipe, la volonté d'entendre d'offrir le meilleur aux élèves, particulièrement en privilégiant les cours en effectifs réduits a entraîné une surconsommation d'HSA et une sous-consommation d'HP soit 2067,7 HP et 220,3 HSA.

Elle annonce qu'après avoir travaillé avec la gestionnaire du service du rectorat, les dix heures postes seront transformées en HSA.

Mme la Proviseure ajoute qu'il ne restera guère qu'une dizaine d'HSA pour les projets divers.

M. BAILLIF, représentant des personnels enseignants, donne un avis personnel sur le ratio entre les heures postes et les HSA. Selon lui, il aurait été préférable d'embaucher plus d'enseignants. M. Cachau – représentant des parents, adhère à ce point de vue.

Mme la Proviseure rappelle qu'il est tout à fait possible de respecter les HP, voire de les diminuer, en revoyant à la baisse notre politique de dédoublements. L'établissement est bien doté. Il s'agit d'un choix de l'établissement.

M. DE PALMAS, représentant des personnels enseignants, demande des précisions sur le choix des CSR en BTS CIEL. Mme la Proviseure rappelle que nous avons d'abord demandé aux enseignants et coordonnateurs des disciplines avant de se tourner vers l'extérieur.

M. BAILLIF souhaiterait que l'ensemble du tableau soit transmis aux représentants syndicaux. Mme la Proviseure rappelle qu'il s'agit d'un outil de la direction qui n'a pas à être partagé dans sa totalité. Chaque discipline est destinataire de sa dotation.

Mme la Proviseure informe que si la question est de savoir plus précisément ce que consomme chacun, elle prévoit pour la rentrée 2024-2025 de faire une première réunion avec les coordonnateurs sachant que le dispositif repose sur des « vases communiquant ».

M. DUFOUR souhaiterait que pour les années futures, la commission permanente soit réunie pour cette question.

Vote

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	1

La répartition des moyens est adoptée à la majorité.

Point 5 – DBM 14 Ressources spécifiques/ Voyages Espagne et Irlande

DBM 15 Ressources spécifiques Annulation DBM 14-Reliquat subv Région

DBM 16 Ressources spécifiques Bourse Nationale

DBM 17 Dotations aux amortissements neutralisés- Dotations aux amortissements réels

DBM 1 Ressources spécifiques Subvention FCSH

La gestionnaire informe les membres des ajustements et des modifications budgétaires qui ont été réalisés.

Point 6 –Convention du SMIB

Mme la Gestionnaire présente la convention. Maintenance informatique de gestion.

Vote

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La convention est adoptée à l'unanimité.

Point 7 –Participation des familles pour les sorties hors temps scolaire- Tarif Accueil « café » des intervenants extérieurs

Participation des familles pour les sorties hors temps scolaire

Des sorties hors temps scolaire peuvent avoir lieu autant pour les élèves internes que demi-pensionnaires ou externe. Il est demandé de mettre en œuvre, une participation possible des familles à hauteur de 25€ maximum.

Vote

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	1

La participation des familles est adoptée à la majorité.

Tarif « Accueil café » pour les intervenants extérieurs

La proviseure informe que nous accueillons dans l'établissement de nombreuses formations extérieures. Certains organismes nous demandent une collation pour l'accueil des participants. Cette collation peut varier ce qui amène des coûts différents. Il est donc demandé aux membres du CA, l'autorisation de mettre en place des tarifs oscillants entre 2,50€ et 3,50€.

M. DE PALMAS demande si nous pouvons proposer des fruits pour « manger plus équilibré ». Mme la Proviseure signale que nous répondons à une demande et que les fruits sont possibles.

En ce qui concerne les élèves, il est toujours possible de leur proposer des fruits à condition qu'ils soient préneurs.

M. CACHAU, représentant des parents explique qu'il a des connaissances qui lui permettraient de récupérer des distributeurs de fruits. Mme la Proviseure reste ouverte à cette proposition.

Vote pour un prix « café d'accueil » de 2,5€ à 3,5€

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Vote à l'unanimité.

Mme la Proviseure informe que la Région proposera des repas à 1€ pour la rentrée prochaine 2023-2024.

Point 8 - Proposition du règlement fonds social

Pas de changement par rapport à la précédente.

M. CACHAU demande à quel moment se réunit la commission fonds social.

Mme la proviseure lui répond dès lors qu'elle est nécessaire. Il est rappelé que depuis le début de l'année scolaire, les assistantes sociales se succèdent, ce qui entraîne, le plus souvent, des réunions de la commission fonds social, en urgence.

Vote

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Point 9 – Dotation d'équipement spécifique de restauration

Mme la gestionnaire informe les membres du CA, de l'achat d'une sauteuse et d'une armoire pour la restauration scolaire.

Point 10 –Autorisation de faire intervenir un auteur de l'association « Ile à la page » pour un montant de 250€

Mme la Documentaliste réalise un projet avec des classes. Elle souhaiterait faire intervenir un auteur, celui de l'association « Ile à la page » pour un montant de 250€.

Vote

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

L'intervention de l'auteur est adoptée à l'unanimité.

Point 11 – Signature de la convention de gestion financière des AED par le lycée Leconte Delisle

Mme la proviseure, informe les membres que c'est le lycée Leconte Delisle qui paye les AED et qui gère les contrats. A ce titre, elle demande la signature de la convention.

Vote :

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	1

La convention est adoptée à la majorité.

Point 12 – Questions diverses

Représentants des personnels d'éducation :

1) Quand allez-vous pouvoir mettre à disposition les clefs des casiers en salle des professeurs, pour les professeurs ?

Des clefs ont été retrouvées et remises dans les serrures des casiers. Cependant il reste encore des casiers sans clef.

Les personnes concernées voudront bien le signaler au secrétariat de direction.

M. DE PALMAS, représentant des enseignants déclare que certains enseignants dont lui n'ont pas besoin de clé car les casiers changent tous les ans.

Mme la Proviseure informe que ceux qui ne souhaitent pas en avoir, le signaleront au secrétariat de direction.

2) Pourquoi y a-t-il un problème de contact téléphonique des deux adjoints aux DDFPT provenant des lignes extérieures ?

Effectivement il y a eu des problèmes de lignes. L'entreprise est intervenue début février. M. DUFOUR précise que les AT-DDF sont difficilement joignables car des problèmes de réseau persistent depuis quelques années.

Mme la Proviseure reverra ce problème avec l'entreprise.

3) A quelle date est prévue le prochain passage de la commission hygiène et sécurité dans l'établissement ? Madame la proviseure rappelle que la commission s'est déjà réunie le 15 novembre 2022. La deuxième se déroulera dès que notre référent DUER du rectorat sera disponible. Dans cette attente, nous travaillons actuellement sur notre audit sécurité.

4) A quelle date est programmée la pose d'un lavabo (lave main) dans l'atelier d'ébénisterie ? Jusqu'à présent, un évier visant le lavage des mains et des matériels était disponible dans l'atelier. Cependant, sa proximité avec les appareils électriques a nécessité son retrait. Les enseignants souhaitaient utiliser l'emplacement dédié à la machine réfrigérante mais M. Martin représentant des agents, précise que les raccordements ne correspondent pas à une telle utilisation – eaux salles. M. SOUPAYA, représentant des enseignants, propose que cette réflexion se fasse avec les utilisateurs.

M. BAILLIF demande que de nouvelles fontaines à eau réfrigérée soient installées.

Mme la Proviseure déclare que nous reverrons cela avec les personnes concernées.

Questions des représentant des parents :

1. Pouvez-vous nous communiquer les textes officiels réglementant le Conseil d'Administration d'un lycée professionnel avec internat ?

Mme la Proviseure demande quelle est la question puisqu'il semble bien que le représentant des parents sache se rendre sur les différents sites pour trouver des éléments de réponse.

M. CACHAU déclare qu'il est capable de faire des recherches mais qu'il est difficile de trouver certains textes. Mme la Proviseure rappelle qu'il y a une réglementation. Elle enverra cependant le texte pour la composition et membres.

2. Qui, pendant l'heure de classe et dans la classe est responsable de la pédagogie et de la discipline ?

Le professeur est maître de sa pédagogie. On parle de liberté pédagogique. La discipline lui incombe également. M. le représentant des parents, fait allusion à la confiscation de téléphones portables par la cheffe d'établissement, lorsqu'elle se rend dans les classes et surprend les élèves qui utilisent leur téléphone sans consigne de l'enseignant et donc en violation avec le règlement intérieur.

3. Comment se passe la communication dans l'établissement entre l'administration et les enseignants ?

Mme la Proviseure s'étonne de la question. La communication entre la Direction, l'administration, l'ensemble des personnels, se fait par mails, téléphone, affichage, réunion, conversation en tête à tête, etc.

4. Est-il possible d'installer une seconde fontaine d'eau pour la cantine, la première étant parfois en panne, et le midi une queue se forme souvent pour se servir de l'eau ?

Monsieur le DDFPT déclare qu'il mange tous les jours à la cantine ce qui lui donne la possibilité d'observer les élèves. Il apparaît que ces derniers attendent les 5 dernières minutes avant le début des cours pour venir boire. Ils gagneraient à mieux s'organiser.

Mme la Proviseure vérifiera le besoin et une fontaine sera ajoutée si besoin.

5. Est-il possible d'avoir de l'eau fraîche pour l'internat, le soir quand les portes sont fermées, les élèves n'ont pas accès à de l'eau fraîche et potable ?

Mme la Proviseure annonce que deux installations seront faites respectivement une chez les filles et l'autre chez les garçons.

6. Est-il possible d'aménager une zone protégée de la pluie et du soleil pour le SAS d'entrée du lycée ?

Mme la Proviseure rappelle qu'il s'agit d'un espace qui appartient à la commune et que l'ensemble du périmètre de l'établissement est en pleine transformation. Il n'est donc pas possible actuellement d'envisager quoi que ce soit.

7. Est-il possible d'organiser des sorties pour l'internat, aucune sortie n'ayant été effectuée depuis le début de l'année alors que cela a été annoncé au premier CA (cf. PVI-CA-DU-04.10.2022.pdf)

Mme la Proviseure rappelle que 2 demandes ont été formulées, l'une pour une séance de cinéma – acceptée mais pas mise en œuvre, et une autre pour une sortie karting – refusée du fait d'un montant exorbitant, d'où l'autorisation demandée au CA de faire participer les familles lorsqu'il s'agit de sorties hors temps scolaire

8. Quand est-il prévu de mettre l'internat aux normes suivant l'arrêté du 7 juillet 1957 relatif aux conditions d'installation et de fonctionnement des établissements recevant des mineurs bénéficiaires du chapitre IV du titre III du code de la famille et de l'aide sociale ?

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006125327/2021-08-19>

Mme la proviseure rappelle que l'établissement n'est pas spécialisé pour accueillir à l'internat des mineurs qui nécessiteraient des moyens médicaux, psychologiques, éducatifs, affectifs. Le LP Jean Perrin n'est pas non plus un centre de rééducation. Elle invite le représentant des parents à bien relire le texte.

9. Qui sont les différentes personnes en charge de la discipline dans votre établissement ?

Chaque personnel est responsable et doit faire appliquer le règlement intérieur, la discipline.

M. le représentant des parents, fait allusion à un personnel de l'établissement qui demande, conformément à ces attributions, la présentation de la carte de cantine lors du passage au restaurant scolaire. Mme la Proviseure rappelle cette obligation qui permet la comptabilisation des repas et du même coup des absents.

L'ordre du jour est épousé. La séance est levée à 19h25.

Fait le 2 mars 2023

Secrétaire de séance

Secrétaire-adjoint La Présidente

Le proviseur-adjoint

Laurent PAYET



Représentant des personnels d'éducation

Livan SOUPAYA



La Proviseure

Isabelle DUFOURG

